

L'hon. M. Lambert: Je suis étonné de la susceptibilité à fleur de peau du député de Verdun. Je faisais remarquer que le député de Carleton s'était très bien acquitté de sa tâche. Je n'avais rien dit contre le travail du secrétaire parlementaire actuel.

M. Mackasey: Alors pourquoi comparer son travail avec celui du député de Carleton, avant 1962?

L'hon. M. Lambert: Peut-être devrait-on imiter à la Chambre l'exemple ainsi donné. Les secrétaires parlementaires qui ont eu le privilège de le faire ne sont pas très nombreux. De la même façon je pourrais signaler au grand organisateur du défilé de la Saint-Patrice à Montréal, l'année prochaine ce que le député a fait, mais j'espère que quelqu'un ne sera pas assez chatouilleux pour dire qu'une telle comparaison est odieuse.

J'aurais espéré que le secrétaire parlementaire en traitant des modifications à la loi sur les accords de Bretton Woods renseignerait la Chambre en se reportant dans ses remarques à un tableau montrant les contributions actuelles et proposées du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, comme l'avait fait le ministre des Finances en 1959, tableau qui avait été consigné au compte rendu officiel de cette année-là, à la page 4040. Un tel tableau est des plus pratiques. Peut-être pourrait-on le préparer à un stade ultérieur et obtenir la permission de la Chambre pour le consigner au hansard.

Il est certainement utile de comparer les contributions versées par les divers pays qui collaborent au travail de ces organismes. En outre, parce que les augmentations requises dans les contributions varient d'un pays à l'autre et comme une telle variation représente peut-être une évaluation du développement de chacun de ces pays, un tel tableau indique ce que les directeurs du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement considèrent nécessaire à l'activité économique et au commerce international de chacun des pays concernés.

On aurait pu tirer une certaine satisfaction des progrès relatifs réalisés par le Canada ou peut-être se contenter d'une appréciation plus modeste de nos efforts. On le sait, la loi a été adoptée la première fois en 1945 et elle figure au chapitre 19 de nos Statuts révisés. Elle englobait sous une forme statutaire la participation du Canada au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; c'était en même temps une ratification des accords de Bretton Woods.

Je sais qu'en 1959, les membres de l'opposition à l'époque, comme les membres du Nouveau parti démocratique ont appuyé très chaleureusement les accords et l'augmentation de la participation. Ni le Crédit social ni le parti créditiste n'étaient représentés à la Chambre à ce moment-là mais si l'on se reporte en arrière, on se souvient que les accords de Bretton Woods étaient considérés comme l'œuvre du diable, paraît-il, par certains membres du Crédit social.

• (9.00 p.m.)

Je me demande si ce point de vue est toujours celui des représentants actuels à la Chambre ou si ce serait une des doctrines que le Crédit social ferait mieux de garder entermée à tout jamais. De toutes manières, la participation initiale du Canada était fixée à 700 millions de dollars. En 1959, elle a été portée à 1,300 millions de dollars et on nous prie maintenant d'augmenter cette participation ou d'étendre nos engagements envers le Fonds monétaire international à 1,532 millions. Si j'ai bien compris ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, il s'agit d'une augmentation d'environ 25 p. 100.

La participation du Canada au Fonds monétaire international en 1959 a été portée de 300 millions à 550 millions et, relativement à la BIRD, de 325 millions à 750 millions. Ce qui m'intéresse surtout c'est de savoir ce que cette augmentation représentera en déboursés réels, en monnaie fiduciaire ou en or, ou encore en obligations? Le secrétaire parlementaire a bien donné quelques chiffres, mais je ne les ai pas saisis.

Il se peut que je fasse une légère digression, mais en jetant un coup d'œil aux *Débats* de 1959, j'ai constaté dans le compte rendu un détail assez embrouillant. Chaque fois qu'il était question du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ces organismes apparaissaient en petits caractères; il était donc impossible de savoir, sauf si l'on examinait le texte de très près, si l'on avait affaire à une institution ou à un organisme international. C'est un vieux sujet épineux concernant le compte rendu et une méthode que je n'ai jamais approuvée; on est en train de la modifier, je crois, afin que tous les noms propres apparaissent avec des lettres majuscules pour qu'on les reconnaisse sur-le-champ.

On sait que depuis 1959, le Fonds monétaire international est venu à l'aide de divers pays.